

Les travaux du champ des Bruyères démarrent !

Le Champ des Bruyères, espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole, poumon vert de la rive gauche à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), prisé des promeneurs comme des sportifs va devenir le plus grand parc de la Métropole. Le projet co-construit avec les habitants va être mis en œuvre par le groupement MUTABILIS qui a été choisi pour opérer cette transformation très attendue. Les travaux sur l'intégralité du site commenceront courant juin 2018, ils débiteront par les nivellements du terrain, les dessertes en réseaux et la réalisation des cheminements. Les aménagements paysagers et les plantations viendront ensuite et seront à réaliser en tenant compte de la période de plantation.

Les services de la Métropole et les paysagistes font donc le maximum pour tenir un calendrier contraint dont la durée des travaux est dépendante des conditions climatiques pour permettre une ouverture partielle du site à l'été 2019.



L'actualité du parc

1/Les travaux du parc démarrent

Les travaux préparatoires au chantier débuteront fin mai sur la partie sud du parc, côté avenue des Canadiens. La fermeture totale du site est prévue pour mi-juin avec le début du chantier. L'intégralité du site sera donc inaccessible aux usagers le temps des travaux mais sera conservée et réaménagée dans le projet du parc. De nombreux lieux de promenade ou de jogging sont identifiés à proximité (Jardin des Plantes, Bois de la Garenne, Forêt de Saint-Etienne-du-Rouvray...) permettant ainsi aux sportifs de continuer leurs activités avant de retrouver la piste.



2/L'appel à projet pour l'espace restauration est lancé

Le programme d'aménagement du Champ des Bruyères prévoit l'ouverture d'une nouvelle allée Est / Ouest qui connectera l'Avenue des Canadiens à la Rue du Madrillet tout en longeant le parc : une rue « l'Allée du Champ de Course » ainsi qu'une voie piétonne « La Promenade des Callunes », ouverte 24h/24. À l'ouest de la promenade se trouvera la Maison du parc du Champ des Bruyères, qui proposera quatre espaces : un café/restaurant, un point de vente, une cuisine pédagogique et une salle polyvalente. La construction de la maison du Parc débutera fin 2018-début 2019, pour une livraison prévue fin 2019.

La Métropole a lancé en avril un appel à projets concernant l'espace restauration et le point de vente bio. Les candidats peuvent répondre pour l'un ou l'autre des espaces ou pour les 2. Le(s) candidat(s) retenu(s) bénéficiera(ont) d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public.

L'espace café / petite restauration

Situé sur le parvis (promenade des Callunes) jouxtant le parc, interface entre le parc paysager et le parvis, cet espace devra être un lieu de rencontre. Il est susceptible d'accueillir une double clientèle composée des usagers du parc et d'une clientèle extérieure. Un service de petite restauration, basé sur une cuisine maison, simple, abordable et de qualité est attendu. La Métropole Rouen Normandie s'attachera à sélectionner un candidat sur la base d'un lien étroit avec la production locale et saisonnière ainsi qu'un attrait pour les produits sains et de qualité labellisés.

L'espace est composé comme suit :

- En rez-de-chaussée : une salle de plain-pied de 98 m² avec trois accès à deux terrasses extérieures situées à l'est du bâtiment (80 m²) et au nord (58 m²). L'espace clos et couvert contient les surfaces de cuisine, bar et salle.
- En sous-sol : 1 cave d'une surface de 24 m² accessible en intérieur et pouvant servir de réserve.

Un abri clos de 28 m², situé à l'intérieur de la partie clôturée du Parc et à proximité l'aire de jeux de satellites (à proximité de l'entrée Diochon), permettra l'installation d'une buvette et/ou d'un point de location de jeux d'extérieur.

Le point de vente bio et local est un espace de 72 m², en une seule et unique pièce, pour de la distribution de type épicerie, primeur, produits fermiers et autres produits de qualité certifiés en agriculture biologique ou en cours de conversion et locaux. La vente des productions de la ferme en permaculture sur le site.

Date limite de réception des dossiers : le 25 septembre 2018 à 16h00

Les dossiers doivent être adressés :

> Sous format papier, en courrier recommandé avec Accusé de Réception, à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie
Direction Aménagements et Grands Projets
Le 108 - 108 allée François MITTERRAND - CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Ou

> Via la plateforme de téléchargement MPE76 (Marché Public Electronique) : [ici](#)

Les prochaines étapes du projet

L'aménagement du parc se fera au fur et à mesure. Certains espaces « de réserve », à vocation différée, feront d'ailleurs l'objet d'aménagements réversibles pour pouvoir accueillir ultérieurement, attractions ou éléments portées par des initiatives privées, sur différentes thématiques et fonctions (aire de jeux singulière, espace de restauration, pôle animalier, jardin artistique...).

La co-construction est au cœur du projet du Champ des Bruyères et continuera d'être active tout le temps de la durée des travaux, notamment pour la réalisation d'éléments constitutifs du parc : construction de nichoirs, plantations, réalisation des jardins partagés, tressage de haie....

Un programme de parc co-conçu grâce des moyens de concertation innovants

Inscrite sur le long terme, la réflexion de l'aménagement du parc s'est déroulée en plusieurs étapes. Elle a débuté par l'acquisition d'une culture commune en matière d'espaces naturels et de parcs de centre d'agglomération, grâce à l'étude de l'offre existante en France et notamment de quelques exemples de parcs remarquables. Élus, habitants mais également de nombreuses associations se sont mobilisées pour contribuer à la réflexion autour du projet du parc naturel urbain et continue à « animer » spontanément le site.

Plusieurs formes de participation à la concertation leur ont été proposées : des visites du site, des réunions publiques, des ateliers de travail, des réunions de restitution, serious game ... Ces différentes étapes ont eu pour but d'associer aussi longtemps que possible tous les publics pour prendre part à ce projet.

Un parc pour tous

Le programme du parc, définit avec la population, trouve un équilibre entre usages récréatifs et préservation de la biodiversité.

Le projet prévoit un aménagement qui maintient voire développe les pelouses à enjeux en terme de biodiversité. Une cartographie d'habitat avec le pointage des espèces remarquables a été réalisée. Certaines seront transplantées dans des réserves écologiques pour être conservées.

Par ailleurs, en conservant la structure de l'ancien hippodrome le projet prévoit des aménagements paysagers de qualité avec la plantation de près de 5 000 arbres dont un verger et une forêt comestible ouverte à tous. La bruyère, espèce endémique des milieux silicoles, y retrouve sa place. Bosquets et haies plessées délimiteront les espaces et apporteront de l'ombre sur l'espace de la "grande pelouse", 2 ha dédiés aux usages libres de pique-nique, jeux de ballon et éventuelles animations.

Trois aires de jeux de 1 000 à 6 000 m² seront disséminées dans le parc offrant à un public d'enfant et d'adulte activités sportives et récréatives, s'inspirant tantôt du graphisme du passé hippique, tantôt du milieu naturel du site.

Une production locale maraîchère certifiée en agriculture biologique et conçue sur le modèle de la permaculture (agriculture permanente respectueuse de l'homme et de son environnement) de 2 hectares proposera ses légumes et des visites pédagogiques.

Chiffres clefs

28 hectares de parc
5 communes limitrophes
6 000 m² pour l'aire de jeux satellites
1 824 m² pour le labyrinthe des bois
1 720 m² pour l'aire des casaques
4 825 arbres plantés

Les financements du projet

Coût de fonctionnement du parc : 500 000€/an
Coût total de l'opération : 22 millions d'euros TTC

Subvention département : 6 510 752 €
Subvention région : 5 580 645 €

Contacts presse :

Métropole Rouen Normandie
Marion FALOURD
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54

Région Normandie
Emmanuelle TIRILLY
02 31 06 98 85
emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Département de la Seine-Maritime
Rebecca GRESSIER
rebecca.gressier@seinemaritime.fr
02 35 03 57 39